## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

<u>Séance ordinaire du jeudi 24 octobre 2019</u>, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence: M. Gaëtan Aellen, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Gaëtan Aellen, président : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la cinquième et avant-dernière séance du Conseil de ville de l'année 2019 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je souhaite finalement une cordiale bienvenue à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec le budget 2020."

- M. Gaëtan Aellen, président : "Je constate qu'il manque un scrutateur au bureau du Conseil de ville et demande à la fraction Alternative régionale et communale de bien vouloir proposer un remplaçant."
- M. Patrick Domon, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale propose Mme Danika Perret, ARC."
  - ... Mme Danika Perret, ARC, rejoint le bureau du Conseil de ville...
- M. Gaëtan Aellen, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ?"
- M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

- 1. Appel
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019
- 3. Communications du président et du maire
- 4. Plan financier 2021-2024: information
- 5. Examen du projet de budget 2020 : approbation éventuelle
- 6. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable »
- 7. Motions et interpellations
- 8. Petites questions
- 9. Divers et imprévu

#### 1. Appel

Sont présents: M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Daniel Müller (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Swann

Thommen (ARC), M. Claude Voisin (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Sont excusés: M. Christian Tharin (PLR), Mme Josepha Chiesa (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC) et M. Vital Carnal (PS)

Conseil municipal: M. Patrick Tanner (maire), M. Marcel Gilomen (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé: -

Presse: M. Lucas Rodriguez (Le Quotidien Jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public: -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

#### 3. Communications du président et du maire

M. Gaëtan Aellen, président : "Le vendredi 13 septembre dernier, j'ai eu le plaisir de participer à la soirée officielle à l'occasion du centenaire du FC St-Imier. Le samedi 21 septembre j'ai représenté le Conseil de ville à l'occasion du centenaire de Pro Ticino section de St-Imier. Ce même samedi, notre scrutatrice, Mme Josepha Chiesa, ARC, a participé à l'inauguration de l'immeuble de la Fondation Plein Soleil. Le samedi 28 septembre, plusieurs membres de notre bureau ont participé à la rencontre des bureaux des législatifs du Jura et du Jura Bernois. Cette année nous avons eu le plaisir de visiter la Maison de l'enfance, la station de pompage des Rôsis, ainsi que le système de chauffage à distance de la commune de Valbirse. Je tiens à remercier cette commune pour l'accueil chaleureux et l'excellente organisation de cette journée. Je vous remercie de votre attention. A présent, je passe la parole à M. le maire pour ses communications."

M. Patrick Tanner, maire: "Le Conseil municipal a pris connaissance du communiqué de presse du groupe PLR concernant les incivilités commises à Saint-Imier et du fait qu'il attend des solutions de la part de l'Exécutif. Cette communication a provoqué d'intenses discussions au sein du collège en provoquant également certaines tensions inutiles et malheureusement contreproductives. Je souhaite ainsi, une fois n'est pas coutume, me permettre de réagir en tant que maire et apporter quelques précisions à titre personnel dans mes communications. Je regrette qu'une fois encore, après l'intervention suspicieuse des amendes d'ordre, que le PLR utilise à nouveau un ton et des propos âpres à l'encontre de l'Exécutif mais indirectement aussi, à l'encontre du personnel communal. Je le reconnais humblement, les diverses incivilités constituent un réel problème pour notre commune, comme c'est d'ailleurs également le cas dans la plupart des collectivités publiques. Ce phénomène est sociétal et générationnel. Comme le dit très justement le communiqué du PLR, ces incivilités coûtent cher à la commune et ne donnent vraiment pas une bonne image de notre cité "Terre d'Energies". Cependant, si vous me permettez, ce type de communiqué ne fait que contribuer à alimenter cette image négative sans proposer de réelles solutions concrètes à la problématique. Saint-Imier et sa

population passent dans toute la région pour une cité sale et un territoire d'incivilité. Ces articles ternissent indéniablement la bonne réputation de notre commune et donnent une image faussée et déplacée de la situation. La photo du jardin public à la Rue du Vallon, que votre parti a remis à la presse pour illustrer le communiqué, montre une quantité importante de déchets sous la rampe de skateboard, ce qui illustre fort bien cette problématique. Que penser toutefois de votre démarche, alors que l'ordre donné aux employés des travaux publics de ne pas ramasser les détritus à cet endroit en particulier émane précisément d'un représentant de votre parti ? Est-ce là vos méthodes pour alimenter le débat public sur l'insécurité ? N'est-ce pas un moyen de faire ainsi passer les autorités et les services municipaux pour des incompétents face à la gestion de cette situation fabriquée de toutes pièces ? Je dois vous avouer ne pas comprendre une telle démarche. Je suis persuadé que l'amoncellement de déchets tend à attirer d'autres déchets et n'incite guère à respecter un lieu, une place, un bâtiment laissé volontairement à l'abandon. Je ne peux personnellement pas cautionner une telle vision, même si je reconnais naturellement que le nettoyage de ces lieux constitue une tâche très ingrate et dévalorisante pour nos collaborateurs qui s'affairent quotidiennement à maintenir notre petite ville la plus propre possible. Ne pas ramasser les déchets et faire passer pour malpropres les milliers de citoyennes et citoyens honnêtes et consciencieux qui jettent correctement leurs déchets, se comportent respectueusement et paient leurs impôts, leur taxe déchets et leurs sacs poubelle est aussi une forme d'incivilité à l'égard de ces personnes et ne fait qu'animer la désapprobation et l'excitation sur les réseaux sociaux. Comme je l'ai déclaré au Quotidien jurassien qui a fait preuve de professionnalisme en sollicitant la réaction des autorités suite au communiqué de presse, il est faux et même blessant de prétendre que l'Exécutif mène, je cite, "une politique de l'autruche". Vous comprendrez, j'en suis persuadé, qu'il m'est ainsi difficile d'encaisser ces reproches d'inaction à l'égard du Conseil municipal sans que je manifeste ma désapprobation et ma déception. Depuis la dernière intervention du PLR sur ce dossier en juin 2017, permettez-moi rapidement de rappeler quelques mesures prises depuis lors. Cette liste n'est cependant de loin pas exhaustive et représentative du travail réalisé par les différents départements municipaux sur cette problématique.

- En octobre 2017, l'Exécutif communal s'est engagé, par l'intermédiaire du Département urbanisme et mobilité, à poursuivre l'étude d'une éventuelle mise en place de dispositifs de vidéosurveillance dans les lieux publics et à vous soumettre un rapport. Selon le chef du département M. Gilomen, ce dossier sera soumis à votre examen lors du Conseil de ville de décembre prochain.
- Depuis le printemps 2018, un nouveau contrat a été conclu avec l'entreprise Securitas qui prévoit des rondes nocturnes 7 jours sur 7 durant toute l'année. Durant les beaux jours, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, cette présence est renforcée les week-ends ainsi que les nuits précédant les jours fériés.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2018, un second agent de police administrative a été engagé à 100 %.
- En février 2019, l'Espace Jeunesse d'Erguël a été relocalisé au centre de Saint-Imier à la Rue du Marché 1 afin d'être plus proche des jeunes.
- Depuis la rentrée scolaire au mois d'août dernier, un poste de travailleuse sociale en milieu scolaire est en place, tant à l'école primaire qu'à l'école secondaire.

En outre, plusieurs séances ponctuelles et spécifiques ont réuni de nombreux acteurs des milieux concernés sur la thématique des incivilités ces dernières années. Ainsi, et pour conclure, je me permets d'appeler de mes vœux que l'on cesse de donner une image qui est peut-être celle de notre société, mais en tout cas pas celle propre à Saint-Imier. Le vivre ensemble est l'affaire de tous. Il exige dans notre monde actuel des efforts constants et multiples, que des déclarations à l'emporte-pièce ne peuvent cerner. J'espère ainsi que nous pourrons compter sur le PLR comme une force de proposition qui nous permettra à tous,

politiciens et citoyens, en dehors de toutes velléités partisanes, de trouver ensemble des solutions pour endiguer les incivilités et œuvrer en faveur d'un Saint-Imier dynamique et positif, sans se voiler la face, mais sans ternir inutilement l'image de notre cité."

## 4. Plan financier 2021-2024: information

Rapport du Conseil municipal (Points 4 et 5):

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 16 parties dont le projet de budget 2020. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes.

L'adoption par le peuple suisse de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), le 19 mai 2019, ainsi que le projet de révision de la loi sur les impôts du canton de Berne ont occupé une bonne partie des discussions au sein de la Commission des finances et du Conseil municipal.

En effet, à l'instar des autres cantons et après un premier échec en votation populaire le 25 novembre 2018, la révision de la Loi bernoise sur les impôts est imposée dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA. Mis en consultation le 4 avril 2019, le nouveau projet du canton a suscité de nombreuses réactions de la part des villes et des communes. Ainsi, le 29 août dernier, le Conseil-exécutif a présenté une mouture de la loi fiscale qui prend mieux en compte les avis formulés par les communes lors de la consultation. La révision 2021 de la Loi sur les impôts sera examinée en première lecture par le Grand Conseil lors de sa session de novembre prochain, la deuxième lecture étant prévue en mars 2020.

Le Gouvernement bernois entend **exploiter au maximum les outils prévus par la RFFA** (patent box et augmentation de la déduction pour recherche et développement), mais il renonce finalement à adapter le barème de l'impôt sur les bénéfices. En lieu et place, il propose au Grand Conseil **des réductions de la quotité de l'impôt cantonal** pour les particuliers et les entreprises, tout en instaurant la possibilité d'appliquer aux personnes physiques et aux personnes morales **des quotités d'impôt différenciées** (+/- 20%) au niveau cantonal et au niveau communal.

Notre commune s'est opposée fermement durant la phase de consultation à cette dernière modification, malheureusement sans succès jusqu'à ce jour. En effet, selon le Conseil municipal, l'introduction d'une quotité différenciée ne ferait qu'augmenter la compétition fiscale entre les communes du canton, ce qui serait totalement contreproductif. Une telle mesure irait par ailleurs à l'encontre d'une volonté d'harmonisation de l'impôt sur les personnes morales au niveau cantonal et surtout national (taux minimal par exemple).

Le nouveau projet de Loi sur les impôts du canton de Berne prévoit un coût net pour les communes de CHF 9,2 millions dès 2022, après la déduction de la hausse de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) de 22,2 millions qui sera reversée aux communes, soit un tiers du montant total que le canton percevra de la Confédération à partir de l'année 2020. Pour rappel, la première version de la loi prévoyait un coût net de 24,5 millions à charge des communes après déduction de la part à l'IFD. En outre, la probabilité d'une baisse du barème de l'impôt sur les bénéfices dans les années à venir était élevée dans la version en consultation.

En cas d'acceptation par le Grand Conseil en mars 2020, il est prévu que **la loi révisée entre en vigueur avec effet rétroactif au 1**<sup>er</sup> **janvier 2020**. Les débats au sein du Législatif cantonal étant à venir, les incertitudes sont nombreuses à ce jour. Cette situation rend dès lors la

planification financière pour l'année 2020 pour le moins difficile. D'autant plus que la décision finale ne tombera que bien après l'acceptation du budget 2020 par votre autorité.

Les mesures mettant en œuvre la RFFA devraient ainsi entrer en vigueur en 2020, en même temps que les nouvelles dispositions du droit fédéral, dont certaines sont impératives. Pour ce qui est des effets de ces nouveaux outils, ils ne se feront cependant concrètement sentir que dans les comptes communaux 2021, au moment de traiter les taxations définitives pour l'année 2020.

La Commission des finances et le Conseil municipal ont par conséquent décidé de baser les impôts des personnes physiques sur les derniers chiffres connus à ce jour (CHF 7'859'100.-), en légère hausse par rapport aux comptes 2018. Concernant les personnes morales, les rentrées 2020 ont été estimées à la hausse par rapport aux projections actuelles pour l'année 2019, laquelle subira d'importantes corrections à la baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

En outre, pour la première fois en 2020, une quote-part de l'impôt fédéral direct complétera les recettes fiscales. Ce montant a été budgétisé à hauteur de CHF 450'000.-. Mais en fonction de l'issue des débats au Grand Conseil, il pourrait être supérieur de l'ordre de CHF 200'000.-. En effet, il a été demandé que la répartition des 22,2 millions reversés aux communes tiennent compte de la part de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital de chaque commune dans ses rentrées fiscales totales. Avec une part d'impôt des personnes morales de 44,15%, Saint-Imier figure au deuxième rang cantonal après Ittigen (45%). Suite à l'intervention des communes, la proposition du Conseil exécutif est de pondérer la répartition à hauteur de 25% seulement. C'est mieux que le projet présenté en procédure de consultation, qui ne prévoyait aucune pondération, mais en decà de nos attentes.

Finalement, les effets de l'évaluation générale des valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques, prévus dès 2020, n'ont pas été pris en compte dans le plan financier. Cela est dû à la récente décision du Tribunal fédéral qui, suite aux recours de plusieurs communes, a admis que la disposition du droit cantonal contrevenait au principe de séparation des pouvoirs. Il a donc annulé l'article en question, sans toutefois se prononcer sur la valeur médiane cible qui y était fixée (70% de la valeur vénale). Au moment où nous écrivions ces lignes, la Direction des finances du canton de Berne indiquait que l'évaluation générale devrait avoir lieu comme prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et « qu'elle fera connaître prochainement ses prévisions pour l'année 2020, afin que les communes puissent planifier leur budget 2020 avec un peu plus de sécurité ».

A la lecture du plan financier, on constate que le compte de résultat ne retrouve pas l'équilibre à moyen terme. Il affiche en effet des déficits prévisionnels atteignant plus de CHF 1,5 million de francs en 2021 et plus de 2 millions à partir de 2022. Cette situation est principalement due aux effets déployés par l'introduction de la réforme fiscale dans le canton de Berne et au niveau élevé des investissements planifiés. Il faut toutefois garder à l'esprit que les résultats à moyen terme présentés ici ont été obtenus avec des réductions conséquentes supposées de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Or, une planification à ce jour est très difficile compte tenu des importants changements du contexte législatif et de la méconnaissance des conséquences de l'utilisation des outils RFFA. Une vision plus claire à moyen terme devrait pouvoir à nouveau être établie à partir de l'élaboration du budget 2022.

La fortune nette de la commune (plus de 12 millions au 31 décembre 2018) est renforcée par un fonds qui nous permettra d'aborder cette période d'instabilité de manière sereine. Nous pourrons ainsi mettre en œuvre, sans précipitation, d'éventuelles mesures correctives réfléchies, tant au niveau des prestations offertes que des investissements à réaliser.

Le Conseil municipal et la Commission des finances continuent naturellement de suivre avec l'attention nécessaire l'évolution des liquidités et par conséquent l'endettement de la

Municipalité. En effet, un fort besoin en investissements se fait toujours ressentir au niveau de l'entretien du patrimoine communal à tous les niveaux, avec pour conséquence inéluctable une augmentation de la dette. Afin de contenir la situation, le Conseil municipal, dans sa séance du 5 décembre 2017, avait décidé de fixer à chaque département des enveloppes pour les investissements d'entretien et de renouvellement dits « courants ». Cette mesure a permis de contenir les investissements courants, bien que les dépenses d'investissement pour les projets de développement de la commune s'élèvent encore à 4,3 millions de francs.

Compte tenu du contexte pour le moins incertain qui attend notre collectivité, les choix effectués dans le cadre du projet de budget 2020 ont été relativement restrictifs. La position de la Commission des finances et du Conseil municipal figure de manière détaillée dans le rapport préliminaire annexé.

Le Conseil municipal et la Commission des finances tiennent cependant à relever que plusieurs améliorations des prestations offertes ont pu être intégrées dans le budget 2020 :

- création d'un poste à 50% dans le Département de l'action sociale pour la gestion des bons de garde;
- augmentation des dépenses informatiques pour la mise à niveau du parc informatique ;
- importantes dépenses d'entretien aux halles de gymnastique et lancement d'une étude d'assainissement pour le bâtiment de l'école secondaire;
- doublement des frais d'entretien des ascenseurs de la gare CFF;
- adaptation des contrats de prestations LEAC (Bibliothèque, Musée, Centre de culture et de loisirs) selon décision du Conseil de ville du 9 mai 2019;
- montant de CHF 60'000.- pour l'accueil d'une étape du Tour de Romandie dont l'arrivée est fixée à Saint-Imier le jeudi 30 avril 2020;
- passage au 1<sup>er</sup> août 2020 au système des bons de garde et décision de ne pas contingenter leur émission.

Compte tenu de ces différents éléments et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2020 qui prévoit un déficit de CHF 763'635.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 1'282'305.- pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75 ;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰;
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne ;
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014 ;
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon règlement du 16 mars 2006 ;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets ;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-).

#### Ouverture de la discussion :

M. Gaëtan Aellen, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour."

## 5. Examen du projet de budget 2020 : approbation éventuelle

M. Gaëtan Aellen, président : "Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la façon suivante : dans un premier temps, je passerai en revue les 16 chapitres de la table des matières du rapport, chapitre par chapitre. En cas de question, vous pourrez intervenir au chapitre concerné en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Le chapitre 6 sera toutefois développé de manière détaillée fonction par fonction. Ensuite j'ouvrirai la discussion générale puis nous passerons au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons commencer."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "J'ai une question de compréhension. A la page 6, indiquée en chiffre romain (VI), Chômage: tâche 5590. Nous voyons que le financement des salaires IP a été abandonné. Ceci est bien dommage, mais je suppose que l'on ne peut rien changer, vu que c'est le canton qui l'impose. Ce qui n'est pas très clair, c'est qu'il est écrit: "Seuls demeurent des coûts d'encadrement pour la préparation à l'insertion professionnelle des PIP". Lorsqu'on regarde le compte, nous voyons qu'il y a tout de même une somme au budget pour l'insertion des IP."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: "A la page 52, on parle effectivement de l'encadrement qui est fait par M. Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d'insertion du vallon de Saint-Imier). Le fait d'avoir dans l'intitulé du compte 5590.3637.01 le mot IP est effectivement en trop dans cette première partie que vous relevez."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Donc, il n'y a plus d'encadrement du tout d'IP? Donc, il n'y a plus les salaires?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Il n'y a plus d'encadrement d'IP, je ne fais plus de salaire effectivement."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Donc, ils ont disparu?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Oui, il n'y a plus de salaires IP depuis novembre 2018."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "La prise en charge des IP ne se fait plus non plus?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "J'imagine que non."

M. Patrick Tanner, maire : "La fin de la prise en charge des IP est une décision cantonale, de la SAP. Il a été renoncé au financement des salaires pour les personnes en insertion. Donc, nous n'avons plus que la préparation de personnes en insertion professionnelle. Il s'agit ici d'une décision cantonale de coupe dans le budget."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Mais ce qu'il y avait avant dans le budget, lorsqu'il y avait encore les salaires, pour l'encadrement des IP, ce n'était que le salaire de M. Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d'insertion du Vallon de Saint-Imier), ou il y avait vraiment du travail social IP derrière?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Si je prends la page 52, il y a toujours dans encadrement IP, et CEE PIP, le salaire de M. Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d'insertion du vallon de Saint-Imier). Et puis, lorsqu'on payait des

salaires, c'était dans l'autre compte POIAS, Salaire IP, qui est vide. La ligne du compte 5590.3637.02 est bien vide."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Mais avant vous avez dit qu'il n'y avait plus d'IP, de prise en charge d'IP. Donc à l'époque où ils gagnaient leurs salaires, M. Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d'insertion du vallon de Saint-Imier), s'en occupait. Cela veut dire que maintenant, il ne s'en occupe plus du tout ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Non, parce qu'il n'a plus que des PIP."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Il ne s'en occupe plus, mais ces IP ils existent tout de même toujours."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Ils existent peut-être, mais officiellement, nous, nous ne devons plus nous en occuper."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Nous avons abandonné une partie de la population qui avait de bonnes compétences pour une réinsertion professionnelle. C'est un peu bizarre. Mais ceci n'est pas notre faute si je comprends bien?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Ce n'est pas de notre faute, effectivement."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Merci."

Mme Danika Perret, ARC: "La fraction ARC a à cœur de prendre le temps d'un petit commentaire au sujet de l'association MIA, pour laquelle l'augmentation du budget, certes substantielle, a été refusée respectivement par la Commission des finances et le Conseil municipal. Sans remettre du tout en cause le vote démocratique qui a eu lieu au sein de ces deux instances dont les décisions sont ô combien respectées par notre fraction, nous aimerions cependant, à cette occasion, revenir sur l'importance qu'a, à nos yeux, l'association Maisons d'Ici et d'Ailleurs dans notre Cité, et plus globalement son rôle absolument primordial d'intégration. La magnifique idéologie de MIA, l'élan fort porté par de nombreux et fidèles bénévoles et quelques salariés depuis plusieurs années, les actions menées depuis sa création, les liens forts et pleins de sens entretenus avec diverses institutions locales de manière pérenne et régulière, et les résultats avérés sur le plan local et général sont autant de preuves que MIA a rapidement fait sa place à Saint-Imier, et que l'association répond de manière enthousiaste et positive à l'équation multiculturelle actuelle, pas toujours abordée par un angle aussi joyeux selon l'éclairage choisi. Nous sommes amenés à vivre ensemble dans notre société. Hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, de toutes origines, statuts socio-économiques, quelles que soient nos convictions ou croyances. Il est avéré que la manière la plus constructive de travailler sur le vivre ensemble est de favoriser l'interconnaissance, le partage d'expériences, la communication. MIA s'engage depuis sa création à relever avec passion de grands défis liés à ces problématiques pas toujours faciles. Il nous tient vraiment à cœur de faire un petit bilan, à l'heure où la complexité des ficelles économiques communales ne permet apparemment pas de répondre favorablement aux demandes financières accrues de l'association, pourtant justifiées par un contexte cantonal sans appel en ce qui concerne les perspectives et nécessités de professionnalisation des travailleurs dans ce type de domaines. Il est important pour notre fraction de remercier MIA et toutes les belles personnes qui gravitent à l'intérieur et autour de ce lieu pour le fabuleux travail accompli sur le fond et sur la forme à Saint-Imier ces dernières années. Nous espérons qu'à l'instar du statu quo budgétaire décidé aujourd'hui, notre commune saura être ouverte à des demandes ponctuelles de financements extraordinaires émanant de cette association absolument indispensable à Saint-Imier, et dont nous sommes concrètement et éthiquement extrêmement fiers. Parce que s'il est des priorités à définir dans l'investissement humain et financier d'une commune, c'est exactement par ce type de projets que notre fraction ARC est convaincue."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Toujours au chapitre 5, c'est un peu la suite de ma question d'avant, étant donné que le salaire du coordinateur risquait d'être mis en danger, est-ce que vous avez des informations plus précises?"

M. Patrick Tanner, maire: "Avec l'administrateur des finances nous étions face à une difficulté de planification. C'est la première année que cette réforme du programme d'occupation et d'insertion s'applique. Les chiffres qui semblent se dégager des comptes, des projections du bouclement 2019, laissent entendre que la tâche devrait s'équilibrer."

M. Nathalie Fiechter, PS: "Merci. Est-ce que l'on peut imaginer, s'il y a vraiment des problèmes de financement, que la commune finance elle-même le poste, sans l'apport du canton?"

M. Patrick Tanner, maire: "A ce sujet, je dois tout de même rappeler que le Service de l'action sociale, sous la précédente législature, avait proposé un projet pilote pour la réinsertion professionnelle, qui avait été présenté au conseiller d'Etat Schnegg à Berne. Nous étions allés, une délégation dont je faisais partie, et la proposition qui a été faite, même à charge de la Municipalité, n'a pas été admise par le canton de Berne. Par contre, s'il y avait une volonté politique de maintenir, même si l'équilibre financier devait ne pas se confirmer, c'est alors un débat politique qu'il appartiendra à la commission sociale de traiter, et ensuite probablement à votre conseil pour décision."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Merci."

Mme Elisabeth Beck, PS: "Dans la synthèse du rapport préliminaire au budget 2020, deux sujets sont considérés comme particulièrement préoccupants. Tout d'abord, l'imposition sur le bénéfice des personnes morales donc des entreprises pour laquelle il est difficile de faire une planification financière à moyen terme car la loi bernoise sur les impôts 2021 est en cours d'élaboration et entrera en vigueur rétroactivement le 1er janvier 2020. Dans le rapport, il est signalé à plusieurs reprises que les rentrées d'impôts sur les personnes morales sont comptées de facon pessimiste. Cette prudence s'impose mais péjore sans conteste le plan financier qui nous est présenté. D'autre part, les investissements sont comptés à 100 % alors qu'ils ne sont jamais tous employés car, comme signalé dans le document, les ressources notamment humaines à disposition de la Municipalité sont insuffisantes. Ceci influence forcément aussi négativement le plan financier. C'est pourquoi la fraction socialiste demande qu'un plan financier intermédiaire réactualisé soit présenté au Conseil de ville au moment où on y verra plus clair dans la fiscalité des entreprises au niveau cantonal et fédéral puisque tout est lié. Le deuxième problème soulevé dans le rapport concerne les liquidités et donc l'endettement de la Municipalité. Les besoins au niveau de l'entretien du patrimoine communal sont importants. La décision du Conseil municipal, en décembre 2017, de fixer une enveloppe financière à chaque service permet depuis lors de limiter l'augmentation de la dette. La fraction PS souhaite toutefois préciser que si l'enveloppe allouée à l'entretien des bâtiments est dépassée, cela résulte en partie de la non-utilisation partielle du budget alloué lors des deux précédentes législatures. Mais comme cela a été dit, il faudra attendre l'automne 2021 pour établir une vision plus claire de la situation financière de la commune. Actuellement, bien heureusement, sachant que la dette est inférieure à la fortune, il paraît malgré tout judicieux de faire des investissements utiles au développement de notre Cité, notamment en offrant de nouvelles prestations pour le bien vivre chez nous, ceci dans le but d'attirer de nouveaux habitants ou d'encourager ceux qui y vivent à y rester. Pour conclure, nous souhaitons relever la sagacité et la vigilance de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, dans ses projections financières. Un grand merci Mario pour ta disponibilité avec nos remerciements également aux employés de ton dicastère. La fraction PS approuve donc, au vu des incertitudes financières à moyen terme, le budget 2020 très prudent prévoyant un déficit de CHF 763'635.- pour le compte général, ainsi qu'un déficit de CHF 1'282'305.- pour le compte global, qui tient compte des résultats des financements spéciaux qui doivent être équilibrés."

M. Roger Comte, ARC: "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du budget 2020 ainsi que du plan financier 2021 à 2024. Cette année, l'élaboration du budget a constitué un défi particulier. En effet, en date du 19 mai 2019, le peuple suisse a accepté la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) qui contient différentes inconnues. Dans une première lecture en novembre 2019 et une deuxième en mars 2020 au Grand Conseil du canton Berne seront définies les conditions pour la révision 2021 de la loi sur les impôts qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les entreprises et la réforme pour les personnes physiques au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ces circonstances, il est très difficile de tirer des conclusions quant aux conséquences finales pour les ressources imposables des entreprises de notre commune. La part des impôts des personnes morales à Saint-Imier s'élève à 44 %, un chiffre qui nous montre l'importance de la ressource imposable des entreprises. Si la conjoncture devait nettement ralentir, cela aggraverait encore la situation financière initiale. Dans la RFFA est prévue l'augmentation de la part de l'impôt fédéral direct des cantons de 17 % à 21.2 % à compter de l'année fiscale 2021. Le produit de cette majoration de 4,2 % représentera une ressource supplémentaire de la Confédération à partir de l'année fiscale 2021 qui devra être répartie entre les cantons et les communes, en fonction de leur part dans le produit de l'impôt sur le bénéfice. La part de chaque commune dépendra de sa quote-part dans le montant total du produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Dans le budget 2020 ce montant estimé s'élève à CHF 450'000.-, mais possiblement jusqu'à CHF 620'000.- selon le message du canton du 29 août 2019. Dans ce contexte, on peut comprendre qu'en cette période de transition, il est très difficile d'établir un budget précis. Avec un déficit de CHF 763'635.- au compte général et de CHF 1'282'305.- au compte global et un autofinancement de 86 %, nous avons un budget assez prudent. La fraction ARC approuve à l'unanimité le budget 2020 et le plan financier 2021-2024. Nous verrons quels changements peuvent encore intervenir suite au processus politique au Grand Conseil du canton. Il faut espérer que les interventions des différentes municipalités auront encore l'un ou l'autre effet positif. Pour conclure, nous voulons adresser nos sincères remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour le travail conséquent et de grande qualité fourni à l'établissement de ce budget et de cette planification financière, exercice fort compliqué en ces périodes d'incertitudes et de changements."

Mme Gisèle Tharin, PLR: "La fraction libérale radicale a pris connaissance avec attention du rapport concernant le budget 2020 ainsi que du plan financier 2021-2024 remis par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Nous prenons acte que l'adoption par le peuple le 19 mai 2019 de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) provoque passablement d'inconnues pour l'élaboration du budget. Nous nous allions à la décision de la Commission des finances et du Conseil municipal de baser les impôts des personnes physiques sur les derniers chiffres connus, soit un montant de CHF 7'859'100.-. Pour la première fois en 2020, la quote-part de l'impôt fédéral direct complétera les recettes fiscales, ce montant n'étant pas encore connu il a été budgétisé à hauteur de CHF 450'000.- mais peut être supérieur étant donné qu'il a été demandé que la répartition de CHF 22,2 millions réservés aux communes tiennent compte de la part de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital de chaque commune dans ses rentrées fiscales, soit 44.15 % pour Saint-Imier. Les valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques, prévues dès 2020, n'ont pas été prises en compte dans le plan financier en raison de la récente décision du Tribunal fédéral qui a admis que la disposition du droit cantonal contrevenait au principe de séparation des pouvoirs. Les prévisions 2020 seront connues prochainement. En outre nous prenons bonne note que le plan financier affiche des déficits prévisionnels atteignant plus de 1.5 millions de francs en 2021 et plus de 2 millions à partir de 2021. Ceci étant dû aux effets déployés par l'introduction de la RFFA dans le canton de Berne ainsi que par le niveau élevé des investissements planifiés. Cependant, nous reconnaissons qu'une planification est à ce moment très difficile au vu de la méconnaissance des conséquences de l'utilisation des outils RFFA. Nous nous réjouissons que la fortune nette de la commune qui se monte à plus de CHF 12 millions au 31 décembre 2018 puisse être renforcée par un fonds qui nous permettra de traverser cette période d'instabilité et d'incertitude et que des mesures correctives puissent être mises en œuvre sans précipitation

et avec réflexion sur les prestations et les investissements à réaliser. Nous sommes conscients qu'un fort besoin en investissements se fait continuellement ressentir au niveau du patrimoine communal, ce qui provoque indéniablement une augmentation de la dette communale. Nous nous plaisons à savoir que malgré la situation délicate et incertaine pour les raisons susmentionnées des améliorations des prestations offertes ont tout de même pu être intégrées dans le budget 2020. La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance des différents aspects générant ce résultat et accepte à l'unanimité le budget 2020 qui prévoit un déficit de CHF 763'635.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 1'282'305.- pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Le plan financier 2021-2024 est également accepté à l'unanimité. Notre fraction remercie l'administration des finances pour le travail rigoureux effectué et d'avoir pu établir ce budget dans la situation actuelle."

Au vote, le budget 2020 présentant un déficit de CHF 763'635.- pour le compte général, ainsi qu'un déficit de CHF 1'282'305.- pour le compte global, en précisant que ce résultat se base sur :

- Une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- Une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- Une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et de CHF 40.- pour la montagne
- Eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- Eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de ville dans séance du 22 octobre 2015 selon règlement du 16 mars 2006
- Une taxe d'enlèvement des déchets, selon règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- Une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.-/ max. CHF 450.-)

est accepté à l'unanimité.

- M. Gaëtan Aellen, président : "Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, en le remerciant vivement pour son travail et sa disponibilité. Je lui souhaite une très bonne soirée."
  - ...Il est 20 h 04, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...
- 6. <u>Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable »</u>
- M. Patrick Domon, ARC, propose Mme Danika Perret, ARC, et M. Swann Thommen, ARC.
- M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Mélanie Lambert et M. Gerolamo Pepe, PS.

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Mathias Nikles, PLR, et M. Yves Rochat.

M. Patrick Tanner, maire : "Ce n'est pas une proposition, mais une information que je vais vous donner. La représentante de l'Exécutif sera Mme Josika lles, cheffe du Département de l'équipement."

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

#### 7. Motions et interpellations

M. Gaëtan Aellen, président, informe ne pas avoir reçu de motion. La parole est donnée au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vais amener une réponse à l'interpellation de M. Denis Gerber, PLR, intitulée : « Le prix du gaz est-il juste à Saint-Imier ? » Vous vous rendrez compte que malgré les questions courtes qui composent cette interpellation, le sujet du gaz étant complexe ma réponse va prendre un peu de temps. Pour commencer :

### - Le calcul du prix du gaz :

Le calcul du prix du gaz est réalisé selon les principes élaborés par la branche (logiciel Nemo) et validés par l'Office fédéral de l'énergie. Comme pour l'électricité, il est basé sur une séparation des coûts du réseau de ceux de l'énergie. Pour ce qui est du prix de fourniture, notre fournisseur (Viteos) nous informe à la fin de chaque année du prix provisoire pour l'année suivante. Ce prix est composé de 3 éléments, à savoir la taxe CO2 fixée par la Confédération, le prix de la molécule, et le prix du réseau amont qui va financer le gazoduc reliant La Chaux-de-Fonds à Saint-Imier. C'est sur cette base que le prix de vente du gaz est calculé. A la fin de l'année civile, un décompte est réalisé par notre fournisseur afin de déterminer le prix définitif du gaz. La problématique du prix du gaz a été abondamment expliquée et discutée lors de la présentation du nouveau règlement de fourniture du gaz et des documents qui lui sont subordonnés au Conseil de ville le 14 décembre 2017. A cette occasion votre assemblée avait validé à l'unanimité les nouveaux règlements qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2018. Depuis 2018, l'objectif fixé par votre conseil est que la tâche GAZ fasse un bénéfice de CHF 60'000.- par an pour les comptes communaux. Vous rappeler que cette décision a été prise par le Conseil de ville lors de l'acceptation du budget 2018 et confirmée par celui de 2019. En plus de cette somme de CHF 60'000.- l'objectif comptable de la tâche reste d'être autofinancée. Cela signifie que tout bénéfice supplémentaire est versé dans un financement spécial qui sert de fond de lissage et que celui-ci est sollicité en premier en cas de déficit. Pour rappel, ce financement a été mis à contribution en 2017 lorsqu'un déficit a dû être couvert suite à la décision politique de ne pas augmenter les prix avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'alimentation. Une fois les calculs réalisés, les prix de vente du gaz sont présentés aux commissions de l'équipement et des finances pour préavis, puis soumis au Conseil municipal pour validation.

### - Contrôle des prix :

Comme le marché du gaz n'est que partiellement libéralisé, il est vrai que les tarifs pratiqués sont sous la surveillance de Monsieur Prix. Des enquêtes sont régulièrement réalisées pour contrôler l'évolution des prix en Suisse et vous pouvez vous rendre sur le site internet qui compare les prix entre plus de 100 distributeurs dont Saint-Imier. Monsieur Prix est intervenu en 2013 auprès des 6 exploitants régionaux de réseaux de haute pression suisses afin de modifier leur méthode de calcul. Un accord a été conclu fin 2014 entraînant une baisse des prix du réseau haute pression et de ce fait une baisse a été répercutée sur les prix de vente aux détails des distributeurs. En 2016 le taux de rémunération du capital investi dans les réseaux a été revu à la baisse et nos services ont appliqué le taux validé par la Confédération pour calculer les prix de notre réseau de distribution.

- Y a-t-il une baisse du prix du gaz après l'intervention de M. Prix en 2014?

Il convient déjà de vous dire qu'à ce jour, Monsieur Prix n'a jamais contacté la commune de Saint-Imier pour contester ses tarifs du gaz ou demander des explications. Peut-être est-ce parce que nos tarifs sont généralement au niveau, voire au-dessous de la moyenne nationale, malgré notre position géographique périphérique et de surcroît un prix du transport plus

important. Cependant pour répondre à votre question, on peut remarquer une baisse sensible du prix du gaz à Saint-Imier entre 2012 et 2016 malgré une augmentation de la taxe CO2. Et chaque évolution du prix du gaz à la baisse a été répercutée alors que cela n'a pas été forcément le cas quand celui-ci était à la hausse. Pour rappel en 2017 une ristourne de plus de 235'000.- a été consentie à l'ensemble des clients des Services techniques pendant l'élaboration des nouveaux règlements. La hausse de juin 2018 n'a été répercuté qu'en octobre 2018 et celle de janvier 2019 n'a pour l'heure pas été prise en compte.

- Soumettre à Monsieur Prix les comptes du gaz des 5 dernières années :

Les comptes de la commune en général et des Services techniques en particulier sont soumis à de très nombreuses instances de révision et de contrôle. Fiduciaires, réviseurs de comptes, instances cantonales, commission fédérale... . D'autre part, la multiplication des organes qui font des études comparatives (benchmarks) occasionne également une pression sur les prix et accroît la transparence. A ce jour, il n'y a pas de raison objective de douter du professionnalisme des collaborateurs des départements de l'équipement et des finances et de soumettre volontairement les comptes du Domaine du Gaz à Monsieur Prix. Une telle démarche serait non seulement coûteuse et à mon sens destructrice en termes d'image face à nos clients à l'aube de la libéralisation du marché du gaz mais signifierait également une remise en cause publique du climat de confiance existant actuellement à l'intérieur de nos services. Une personne ne partageant pas cette analyse pourrait cependant saisir les instances prévues par la loi et déposer plainte contre la commune et ses prix du gaz."

M. Denis Gerber, PLR: "Je prends acte de la réponse. Je vais analyser ceci en détail. Merci."

M. Patrick Tanner, maire: "En complément aux éléments de réponse que j'ai déjà apportés le soir même à l'interpellation du PLR par l'intermédiaire de M. Denis Gerber, je me permets de vous transmettre les informations complémentaires annoncées au nom du Conseil municipal. Comme déjà précisé, il existe bien évidement des règles au sein de l'administration communale concernant les compétences financières. Conformément à l'art. 49 al. 1 let. e du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier et à l'art. 27 de la Loi sur les communes, le Conseil municipal peut déléguer aux chefs de département ainsi qu'aux chefs de service compétents le pouvoir d'ordonner des achats et adjudications. Par achat, on entend le pouvoir de décider d'une acquisition et d'autoriser la dépense y relative, cette dernière devant relever du compte de résultat (budget accepté par le Conseil de ville ou le Corps électoral), et par adjudication toute attribution de travail engendrant une dépense relevant soit du compte de résultat ou soit du compte des investissements, après avoir obtenu l'autorisation de dépense de l'organe compétent. Les conditions de délégation de compétences sont fixées par l'Exécutif communal dans les Directives de gestion financière et de comptabilité pour les exercices 2019 à 2022 et sont les suivantes :

- 1. L'achat pourra être totalement financé par la ligne budgétaire correspondante et aucun autre pouvant entraîner un dépassement de la ligne budgétaire n'est prévisible ; s'il s'agit d'une adjudication du compte des investissements, le montant de cette dernière n'excédera pas 90 % du crédit voté.
- 2. Les directives de contrôle interne ne donnent pas la compétence de décider l'achat à un autre organe (par exemple centralisation des commandes).
- 3. Le montant de l'achat n'excédera pas de manière certaine CHF 1'000.- s'il est décidé par la personne en charge d'une fonction expressément autorisée à le faire, CHF 5'000.- s'il est décidé par le chef de service et CHF 20'000.- s'il est décidé par le chef du département.
- 4. Le montant de l'adjudication n'excédera pas CHF 1'000.- si elle est décidée par la personne en charge d'une fonction expressément autorisée à le faire, CHF 5'000.- si elle est décidée par le chef de service et CHF 20'000.- si elle est décidée par le chef du département.

Si une seule de ces conditions n'est pas remplie, le Conseil municipal demeure alors seul compétent. Ainsi, les réponses que nous vous communiquens ci-dessous concernent uniquement les adjudications réalisées par l'Exécutif communal. Les adjudications traitées par les départements et les services ne pouvant être prises en compte ici. Nous pouvons ainsi vous communiquer que depuis le début de la nouvelle législature jusqu'à ce jour, le Conseil municipal a procédé à 37 adjudications pour un montant total de CHF 2'783'480.66. Ces adjudications se répartissent comme suit :

- 0 adjudication en procédure ouverte;
- 3 adjudications en procédure sur invitation pour un montant total de CHF 1'283'992.80;
- 34 adjudications en procédure de gré-à-gré pour un montant total de CHF 1'499'487.86.

Concernant les règles pour les adjudications de gré-à-gré, la loi prévoit qu'il s'agit "d'un marché passé directement avec un soumissionnaire sans procéder à un appel d'offres et sans rendre de décision d'adjudication". Les recommandations établis par le Conseil municipal concernant les marchés de gré-à-gré sont les suivantes :

- 1. L'entreprise sollicitée doit répondre aux conditions suivantes :
  - Etre à jour fiscalement.
  - Etre à jour avec les assurances sociales.
  - Pas de condamnation pour travail au noir dans les deux dernières années.
- 2. Les entreprises locales puis régionales disposant des compétences nécessaires sont préférées.
- 3. Les entreprises formatrices sont à privilégier.
- 4. Lorsqu'une seule offre est demandée, la proposition d'adjudication mentionnera un argument justifiant brièvement l'attribution de gré à gré (garantie de la compétitivité/compétences, qualité d'exécution, unité du matériel, respect environnemental, disponibilité).
- 5. Les services municipaux sont naturellement encouragés à solliciter plusieurs offres à des fins de comparaison.
- 6. En cas de doute, le Conseil municipal peut en tout temps solliciter une ou plusieurs offres supplémentaires en précisant les entreprises soumissionnaires.

Finalement, nous pouvons vous informer que les limites communales pour les marchés sur invitation ou ceux en procédure ouverte sont identiques à celles du canton, soit :

Jusqu'à CHF 500'000.- pour le gros œuvre en procédure sur invitation, jusqu'à CHF 250'000.- pour le second œuvre, les services et les fournitures toujours en procédure sur invitation. Au-delà de ces montants, c'est la procédure ouverte qui doit être appliquée. Nous espérons ainsi avoir répondu à vos différentes questions."

- M. Denis Gerber, PLR: "Je prends acte. Je vais examiner la quantité d'informations données."
- M. Patrick Tanner, maire : "Désolé pour tous ces chiffres."
- M. Denis Gerber, PLR: "Pas de problème, j'ai l'habitude."

Mme Gisèle Tharin, PLR: "Nous demandons une suspension de séance."

- M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, il est 20 h 17, nous reprendrons la séance à 20 h 25."
  - ...Suspension de séance, il est 20 h 17...
    - ...Reprise de séance, il est 20 h 25...
- M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas reçu d'interpellation, est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"
- M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

## 8. Petites questions

- M. Gaëtan Aellen, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."
- M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, il n'y a pas de réponse aux petites questions."
- M. Gaëtan Aellen, président : "J'ai reçu sur le bureau du Conseil de ville une petite question, je donne la parole."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction ARC souhaiterait savoir où en est le traitement de sa petite question qui portait sur la déchetterie et plus particulièrement sur la possibilité d'y recycler des berlingots. En mars 2018, le chef du Département urbanisme et mobilité nous informait que des démarches avaient été entreprises auprès de l'Association pour le recyclage des briques à boisson Suisse. Nous aimerions ainsi savoir si ces discussions ont pu aboutir sur un résultat et si une nouvelle prestation de tri sera bientôt proposée aux concitoyens et concitoyennes."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: "Je vous remercie pour cette pertinente question, car il est vrai que le recyclage des briques à boisson permet d'économiser environ 48 % des émissions de CO2 par rapport à la combustion en usine d'incinération. Mon prédécesseur s'est déjà occupé de ce problème, voici les réponses qu'il a obtenues de Madame Karin de Vroom: "Nous sommes ravis de l'intérêt que vous portez au recyclage des briques à boisson. Cela nous montre une fois de plus qu'une solution est nécessaire. Le système de collecte pour le recyclage des briques à boisson est en phase de création et de développement. Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de solution de financement pour le recyclage des briques à boisson, comme c'est le cas pour le PET par exemple. Pour cette raison, il n'est pas encore possible de mettre en place un système de collecte généralisé. Nous espérons avoir une idée pour une solution l'été 2018.". Donc, je pense effectivement qu'il serait plus que temps d'aller aux nouvelles. Je reviens vers vous dès que j'ai plus d'informations."

Mme Morgane Bussian, ARC: "Merci pour ces premières informations."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "La question s'adresse à Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale. Vu les coupes dans le subventionnement des POIAS, la fraction socialiste aimerait savoir s'il est possible d'avoir une information sur les conséquences concrètes de ces coupes pour les intéressés potentiels du Service social."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Merci pour la question. Je ne peux pas vous donner une réponse ce soir. Je vais me renseigner pour vous apporter une réponse le plus vite possible."

Mme Nathalie Fiechter, PS: "Merci."

M. Gaëtan Aellen, président : "Y a-t-il d'autres petites questions ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant."

# 9. Divers et imprévu

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas de divers et imprévu, est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, ce n'est pas le cas, je vous remercie, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 28.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le président : Le vice-chancelier :